

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

**Présents :** Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Yvon PRESSE - Serge CHEVALIER - Bey-Am BODILA - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Éric HERVÉ - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

**Représentés :** Sylvie VADIS par Annie DAROT  
Jean Claude ALLAIN par Marie-Françoise HAMON

**Absents excusés :** Gwenaëlle BONNANT - Mélanie LE CROM - Philippe MARTINEAU - Sarah PLAYE

**Secrétaire :** Bey-Am BODILA

*Réf : VH*

-----

**1. Redynamisation du centre bourg :**

- Médiathèque : attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Médiathèque : avenant n° 1 mission complémentaire programmiste Préprogram ;
- Requalification rue Léon Pépin : avenant n° 1 maîtrise d'œuvre ;
- Multiservices : avenant n° 5 EVEN ;
- La Ville se conte ;

**2. Réalisation d'un emprunt ;**

**3. Modification du tableau des effectifs ;**

**4. Avis sur enquête publique : installation classée « GAEC de la Holstein représentée par Messieurs Auguste et Michel MARTIN » ;**

**5. Point sur les travaux ;**

**6. Programme de voirie 2019 ;**

**7. Question diverse :**

- Redevance d'occupation du Domaine Public (Orange).

*M. le Maire rappelle les actualités de la commune depuis la séance du conseil municipal du 9 avril dernier :*

- Réunions publiques ;
- Comités de pilotage La Ville se Conte et la Médiathèque ;
- Cérémonie de citoyenneté : 83 jeunes concernés ;
- Pensée hommage aux 2 militaires tués en Afrique ;
- Courrier de protestation à la poste (copie Sous-Préfecture) ;
- Sculptures volées dans la forêt communale ; Radar vandalisé ;
- 2 médailles d'or Maëlle NOUVEL – Hommage aux précurseurs de la lutte bretonne à Pleslin

*Trigavou, Bernard LAME et Jean-Yves CHAUSSE ;*

- *Ecole de la confiance : courrier de M. BERVILLE distribué aux conseillers municipaux ;*
- *Organisation matérielle des bureaux de vote ;*
- *Bulletin municipal en mairie le 07 juin.*

### **1- Redynamisation du centre bourg :**

#### **➤ Médiathèque : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Lors de sa séance du 26 février dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de la médiathèque.

Après analyse des candidatures par le programmiste et sélection de 3 candidats par le comité de pilotage du projet réuni en formation restreinte, les candidats retenus (COLAS DURAND / IC.AR / PAGEOT MAILLET) ont présenté le 06 mai leur projet à tour de rôle, 30 min de présentation, 15 min de questions/réponses, 15 min de discussion avec le Comité de Pilotage.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Concernant la valeur technique, les membres du COPIL ont mis en premier choix le projet des architectes PAGEOT MAILLET, considérant en particulier que le projet s'appuie sur une étude fine du dénivelé du terrain et des niveaux de l'ancien presbytère. Le choix d'implanter le niveau principal de la médiathèque à un niveau intermédiaire permet de trouver des liaisons aisées avec les niveaux Rdc Haut et Rdc Bas du bâtiment existant. Le hall (avec sa circulation verticale) trouve toute sa cohérence. La proposition de surface à R+1 de l'ancien presbytère est intéressante.

L'insertion dans le site de l'extension est appréciée avec une prise en compte de la proximité directe du cimetière, du multiservices et des stationnements au Sud. Le traitement architectural côté place de la Mairie est réussi et donne une image d'«ouverture» de l'équipement attendue pour une médiathèque.

La synthèse finale prenant en compte les honoraires (mission de base et missions complémentaires) donne une note de 98,25 au cabinet d'architectes PAGEOT MAILLET (contre 85,41 et 76 aux autres candidats) ; celui-ci est déclaré le moins et le mieux disant pour un montant de 126 440 € HT (mission de base + missions complémentaires (DIAG, OPC, EXE (structure et fluides), QUANT (autres lots) et MOBILIER).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché au cabinet d'architectes PAGEOT MAILLET ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes.

#### **➤ Médiathèque : avenant n° 1 programmiste PREPROGRAM**

Dans le cadre de la construction d'une médiathèque, un marché pour la mission de programmiste a été signé avec le bureau d'études Préprogram le 21 novembre 2018, pour un montant de 19 190 € HT.

Ce marché prévoyait une tranche optionnelle qui n'avait pas été retenue.

Considérant la complexité du dossier et la volonté municipale d'aboutir à une médiathèque parfaitement définie dans ses usages et bien intégrée dans la centralité du bourg, M. le Maire a demandé à M. COURTOIS dans quelles conditions il acceptait de repréciser la tranche optionnelle d'accompagnement du maître d'ouvrage en phase d'études de conception.

Celui-ci propose les missions suivantes :

**1. Assistance à maîtrise d'ouvrage durant la phase ESQ/APS (+ DIAG).**

- Réunion de lancement et compte rendu des observations à prendre en compte pour la réalisation de l'APS (1 jour AMO + 1 dépl.)
- Réunion de présentation de l'ESQ/APS (0.5 jour AMO + 1 dépl.)
- Analyse de l'ESQ/APS + DIAG (2 jours AMO)

Soit 3,5 j x 620 € HT + 150 € (dépl./repro) = **2 320 € HT**

**2. Assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la validation de l'APD.**

Soit 6,5 j x 620 € HT + 2 j x 390 € HT + 300 € HT = **5 110 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** la mission 2 (assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à validation de l'APD) et **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 PREPROGRAM en plus-value pour un montant de 5 110 € HT.

➤ **Requalification rue Léon Pépin : avenant n° 1 maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de Requalification de la rue Léon Pépin, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec le Cabinet BOURGOIS un marché de maîtrise d'œuvre en date du 19 avril 2018. Le marché initial de 28 050.00 € HT portait sur un estimatif de travaux de 350 000 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value 4 928.80 € HT est motivé par la réévaluation du coût prévisionnel des travaux estimé à 449 975.75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 Cabinet BOURGOIS en plus-value pour un montant de 4 928.80 € HT.

Nouveau montant du marché : 32 978 € 80 HT.

➤ **Multiservices : avenant n° 5 EVEN**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du multiservices, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise EVEN un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 151 600.00 € HT.

Avenant n° 1 : 4 415.30 € HT

Avenant n° 2 : 17 861.75 € HT

Avenant n° 3 : 4 305.00 € HT

Avenant n° 4 : 10 876.83 € HT

L'avenant n° 5 en moins-value d'un montant de 32 805.45 € HT est motivé par la non-réalisation de travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 5 EVEN en moins-value pour un montant de 32 805.45 € HT.

Nouveau montant du marché : 156 253.43 € HT.

## ➤ La Ville se conte

Le COPIL travaille en particulier sur différentes thématiques telles que le patrimoine, le vivre-ensemble et l'écologie. Si quelques actions envisagées verront leur réalisation à court terme, d'autres seront étalées dans le temps et s'inscriront dans la politique culturelle initiée par la future médiathèque. L'acte 2, dénommé « le temps de la Création », est en cours de préparation.

### 2 - Réalisation d'un emprunt

Afin de couvrir le besoin de financement pour les travaux d'investissement et plus particulièrement les travaux de rénovation du groupe scolaire Georges Hervé, la commune sollicite la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et la Caisse du Crédit Agricole pour un prêt de 800 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à étudier les offres ;
- **DONNE MANDAT** au Maire pour signer le contrat de prêt auprès de l'organisme de financement le mieux placé.

### 3 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du 17 juillet 2018.

Il convient de créer :

- Deux postes d'adjoint technique, ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures 00 avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ARRÊTE** le tableau des effectifs désigné ci-après :

<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>	<u>DATE D'EFFET</u>	<u>DATE DELIBERATION DU C.M.</u>
<b><u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u></b>			
1 attaché ou attaché principal	temps complet (35 H)	01.10.2011	18.07.2011
1 adj. adminis. prin. 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2006	15.05.2006
1 adjoint adminis. Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	01.06.2014	17.07.2014
1 adj. admin. 1 <sup>ère</sup> classe	temps complet (35 H)	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. admin. Ppal 2 <sup>e</sup> classe	temps complet (35 H)	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Admin. 2 <sup>e</sup> classe ou 1 adj. Admin. 1 <sup>ère</sup> classe	temps complet (35 H)	01.04.2011	31.01.2011
1 adj. Admin. 2 <sup>e</sup> classe ou 1 adj. Admin. 1 <sup>ère</sup> classe	34 heures	01.06.2018	24.05.2018
<b><u>SERVICES TECHNIQUES</u></b>			
1 agent de maîtrise principal	temps complet (35 H)	01.01.2007	12.04.2007

1 adj. techniq. princip. 1ère classe	"	01.06.2009	05.10.2009
2 adj. techniq. ppaux 1ère classe	"	01.07.2013	26.05.2013
2 adj. techniq. Ppaux 2è classe	"	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.08.2009	29.06.2009
1 adj. Techniq. 1ère classe	"	01.05.2012	23.07.2012
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.03.2010	11.01.2010
1 adj. Techniq. 1ère ou 2è classe	"	01.06.2011	14.03.2011
1 agent de maîtrise Ppal	"	01.07.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. 2è classe	"	02.11.2016	03.10.2016
2 adj. Techniq. ou 2 adj. Techniq. Princip. 2 <sup>ème</sup> classe ou 2 adj. Techniq. Princip. 1 <sup>ère</sup> classe	"	01.09.2019	20.05.2019

### **PERSONNEL DE SERVICE**

1 ATSEM princip.1ère classe	31 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip.2è classe	31 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip 1ère classe	31 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 2 <sup>ème</sup> classe	16 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 adj. techniq. Princip. 2è classe	33 heures	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. techniq. 1ère classe	28 heures 30	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. techniq. 2è classe	30 heures	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. 2è classe	30 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Techniq. princip. 1ère classe	35 heures	01.01.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. Princip. 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. Ppal 2è classe	25 heures 30	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. 2è classe	28 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Technique	26 heures	01.09.2018	17.07.2018

### **SERVICE ANIMATION**

1 adj. d'animation 2è classe	24 heures 30	01.08.2014	17.07.2014
1 adj. patrimoine ppal 2è classe	28 heures	01.09.2018	17.07.2018
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2ème classe	16 heures 30	01.06.2015	13.04.2015
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2ème classe ou adj. Animation ppal 1ère classe	33 heures	15.05.2017	29.05.2017

#### **4 - Avis sur enquête publique : installation classée « GAEC de la Holstein représentée par Messieurs Auguste et Michel MARTIN »**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une demande présentée au titre de l'installation classée « G.A.E.C de la Holstein » au lieudit « la Gromillais » à CORSEUL en vue de l'autoriser à effectuer :

- L'extension d'un élevage bovin soit après projet 300 vaches laitières ;
- La construction : d'une usine de méthanisation.

Conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, notre commune est concernée par cette consultation publique. Dans le cadre de cette consultation, le dossier de l'exploitant et le registre ont été tenus à la disposition du public, à la mairie de Corseul du 23 avril au 23 mai 2019 et l'affichage de l'arrêté préfectoral fait en mairie de Pleslin Trigavou du 08 avril jusqu'au 23 mai inclus.

Avant de passer la parole pour l'étude du dossier technique à M. Loïc Lemoine, Premier adjoint en charge de l'environnement, M. le Maire rappelle la situation de l'agriculture sur notre territoire.

Pleslin Trigavou est une commune rurale de 2 180 ha dont 1 600 ha en SAU réservés à l'agriculture, qui génère plusieurs emplois induits, particulièrement en agroalimentaire à Pleslin Trigavou. Néanmoins l'activité agricole se doit de respecter les contraintes environnementales ; c'est dans ce contexte que le Conseil Municipal est appelé à statuer sur la demande du G.A.E.C de la Holstein.

Dans la continuité des propos de M. le Maire, Loïc Lemoine précise avoir pris contact avec les exploitants. Il situe géographiquement le G.A.E.C. de la Holstein au lieudit « la Gromillais » à CORSEUL et les surfaces d'épandage sur la commune de Pleslin Trigavou.

La surface du G.A.E.C. est actuellement de 145 hectares, elle sera de 197 ha après l'achat d'une ferme en Quévert.

La surface d'épandage sur le territoire de Pleslin Trigavou ne change pas ; l'usine de méthanisation n'impactera pas la circulation sur le réseau communal de Pleslin Trigavou.

Après examen du dossier technique, le Conseil Municipal :

**- EMET, par 10 voix pour et 8 abstentions (Mme HAMON, M. CHEVALIER, Mme DAROT, Mme LERIN, M. HERVE, Mme MELLOUET), un avis favorable à la demande présentée au titre de l'installation classée « G.A.E.C de la HOLSTEIN».**

#### **5 - Point sur les travaux**

A partir de photos et diverses illustrations, M. LEMOINE présente les dossiers suivants :

**Requalification rue Léon Pépin :** Dinan Agglomération, maître d'ouvrage de l'assainissement, a confié à SATEC, la réhabilitation du réseau d'eaux usées, les travaux seront terminés semaine 22. Le Syndicat des Frémur, maître d'ouvrage du réseau Alimentation en Eau Potable fait remplacer l'intégralité du réseau par l'entreprise SATEC ; la fin des travaux est prévue pour la mi-juin.

Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des effacements électriques et téléphoniques, a donné comme consigne à l'entreprise E.R.S. de débiter le génie-civil la deuxième quinzaine de juin.

**Toiture église :** l'entreprise de couverture Patrick RIDOU a terminé la rénovation de la toiture SUD du chœur et du transept de l'église St Pierre.

**Les Jeux de Riquamus :** la société MEFFRAN a mis en place les différents jeux pour les jeunes enfants. Le service technique a eu la mission de préparer le sol de l'aire de jeux et la pose de mobilier urbain.

**Rénovation du groupe scolaire Georges Hervé** : semaine 20, l'entreprise ACCESS SYSTEM a achevé le désamiantage des locaux. L'amiante se situant essentiellement dans la colle des dalles du sol.

## **6 - Programme de voirie 2019**

Le Conseil Municipal a voté une provision de 120 000 € et 30 000 € supplémentaires sont affectés à ce poste dans le cadre de l'attribution de compensation de Dinan Agglomération pour l'entretien des voies transférées (rénovation en partie de la voie communale des Landes de Reine à Trébéfour prévue en 2019).

Concernant la commune, un bi-couche a été commandé à GNTP+ de Plouër-sur-Rance pour rénover les voies de Cordel, la Marche, Riquamus.

M. LEMOINE présente la liste des routes à rénover pour l'année 2019.

Chantier n°1 : VC le Chêne Vert  
Chantier n°2 : VC Houillard  
Chantier n°3 : VC la Pénezais  
Chantier n°4 : VC la Gorandière  
Chantier n°5 : VC Léonville  
Chantier n°6 : VC la Pleumagat  
Chantier n°7 : Le Bas Cana

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises sur la base de ce programme.

## **7 - Question diverse :**

### **➤ Redevance d'occupation du Domaine Public (Orange)**

France Télécom - Orange doit s'acquitter d'une redevance pour les installations d'infrastructure de télécommunication existantes sur la commune.

Conformément aux dispositions des articles R 20-51 et R 20-52 du code des postes et communications électroniques, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer le montant de la redevance à 3 403 € 27 euros pour l'année 2019, se décomposant comme suit :

- artère aérienne : 37,859 Kms X 54 € 30 = 2 055 € 74
- emprise au sol : 4 m2 X 27 € 15 = 108 € 60
- artère souterraine : 30 kms 418 X 40 € 73 = 1 238 € 93